Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 13 Chaâbane 1445
23 Février 2024

N° 24

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **398**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **398**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **400**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **408**
Homologation de résolutions **408**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **409**
Avis aux créanciers **414**
Convocations
Sociétés anonymes **418**
Autres sociétés **421**
Divers
Avis au public **422**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Prospectus de souscription

Prospectus pour la constitution d'une société citoyenne

Nom de l'entreprise à constituer : Société citoyenne régionale «souk solidaire» au Kef

Type d'entreprise : Régionale

Le montant du capital souscrit de la société : 20.000 dinars (vingt mille dinars)

Adresse sociale : Rue Dhaoui Henablia Kef Ouest

Sujet de l'entreprise : Production, transformation, valorisation et vente des produits agricoles et locales de la femme rurale et ceci à travers

- Les services agricoles au profit des participants et la valorisation des produits de terroirs et agricoles

- Création des points de ventes régionale et locales des produits agricoles et de terroirs

- La participation aux foires nationales et internationales de vente des produits de la femme rurale

- Le réseautage avec les GDAP (S) et les SMSA féminines

La Durée prévue de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de modèle d'acte constitutif : 6/02/2024 au tribunal de première instance du Kef sous le numéro 06.

Le nombre d'actions à souscrire est de 50 actions contre 400 dinars par action.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne :

Dans le cas où l'entreprise citoyenne réalise des bénéfices nets à la fin de l'année comptable.

- Affectation de 15 % de l'épargne obligatoire jusqu'à l'atteinte de 50% du montant du capital de la société

- Affectation de 15% pour les activités sociales, culturelles et environnementales.

- Les bénéfices ou excédents restants peuvent être distribués dans un pourcentage ne dépassant pas 35% par décision de l'assemblée générale

- Il emploie plus que cela pour le développement local de la société

Le nom du siège bancaire dans lequel les fonds de souscription seront déposés : BNA Kef

Période ouverte pour l'abonnement : du 8/02/2024 au 7/3/2024 sous forme de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive : Suite à la souscription totale, une assemblée sera convoquée à l'assemblée générale constitutive en publiant une annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne et deux journaux quotidiens et affichage de l'invitation au siège du gouvernorat, de ses délégations et au siège de la commune.

Les fondatrices :

Houda Chafri demeurant au Kef numéro téléphone 96323154

Afef Dhbaibi demeurant au Kef numéro téléphone 53331218

Chaima Ayadi demeurant au Kef numéro téléphone 24961389

Nessrine Yahyaoui demeurant au Kef numéro téléphone 24971246

Sabrine Bouzidi demeurant au Kef numéro téléphone 58254932

Yathreb Tisseoui demeurant au Kef numéro téléphone 99165474

Fatma Cherni demeurant au Kef numéro téléphone 27030573

Les personnes souhaitons adhérer à la société citoyenne sont appelé à soumettre leur demande auprès des fondatrices via un formulaire à remplir fournit au siège de la société.

2024400371SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Changement du siège social de la société

LA LYRE IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital social de 36.287.370 Dinars

Identifiant unique : 1723360A

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/12/2023, enregistré le 22/12/2023 sous le numéro 23706101, à la recette des finances des actes de sociétés, par la quittance numéro M11094, et déposé au RNE le 7 février 2024, selon la déclaration n°2024F32918533.

La société LA LYRE IMMOBILIERE, informe ses clients, auxiliaires et prestataires, du transfert de son siège social de l'Avenue de Paris 1080 Tunis à l'Angle de l'avenue de japon et rue Mohamed Badra Montplaisir Tunis 1073.

2024T00188SANB2

MARE ALB

Société anonyme

Au capital de 18 022 500 DT

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle - Mghira III

Identifiant unique : 0000246X

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 janvier 2024 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 11 janvier 2024, sous le numéro 24700147, quittance n°M005658, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 24/01/2024 et publié au BORNE n°21 du 30/01/2024.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée ;

2. Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023;

3. Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023;

4. Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2023 et des annexes;

5. Quitus aux administrateurs, au Président et au Directeur Général au titre de l'exercice 2023 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

7. Approbation des conventions réglementées;

8. Allocation des jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;

9. Renouvellement du mandat de la Banque de Tunisie;

10. Autorisation des missions attribuées au Président d'honneur ainsi que les frais de missions et avantages accordés ;

11. Attribution de pouvoirs.

2024R00294SANB2

Renouvellement de la nomination des membres du conseil d'administration

Du président directeur Général et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

SOCIETE COMMERCIALE DE FOURNITURES ET D'ALIMENTATION EN GROS. SA «COFAGROS»

RNE : N°0907600J

Société anonyme

Au capital de 1400 000 Dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui - Hammam Sousse

En vertu d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 septembre 2023 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 12 février 2023, Quittance n°M019128, enregistrement n°24801010 les mandats des membres du conseil d'administration ont été renouvelés, la nomination de La société SHTGM Hôtel Bella Vista comme un nouvel administrateur. Madame Yosra Chelly est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices 2023, 2024 et 2025.

Aussi, en date du 18 septembre 2023, une réunion du conseil d'administration ainsi renouvelé a été tenue et son procès-verbal enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 12 février 2023, Quittance n° M019148, enregistrement n°24801012 en vertu duquel Monsieur Sarraj Sofiane est nommé Président Directeur Général de la société pour les trois exercices 2023, 2024 et 2025 avec les pouvoirs les plus étendus.

En vertu des deux PV ci-dessus énumérés, les mandats des membres du conseil d'administration et du président directeur général continuent jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels l'exercice 2025.

Les deux PV sont déposés au Registre National des Entreprises le 15 février 2024.

2024S00240SANB2

Augmentation de capital

SOCIETE D'ETUDES, DE REALISATION, D'AMENAGEMENT ET D'HYDRAULIQUE

"SERAH"

S.A au capital 300.000 Dinars

3 rue Mahmoud El Matri 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0031071M

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023 PV enregistré à la recette des finances cité El Mahrajène le 27 juin 2023, Quittance n°35313. Enregistrement n°23502853 dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises le 26/7/2023 sous le n°2023139373 et suite au PV du conseil d'administration du 27 décembre 2023 enregistré à la recette des finances cité El Mahrajène le 10/01/2024, Quittance n°002201, Enregistrement n°24700138 dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises le 16/01/2024 sous le n°20243336 :

L'augmentation de capital de soixante mille dinars (60 000 DT) sera réalisée par la création de six mille (6000) actions nouvelles de valeur nominale dix dinars à souscrire en totalité en numéraires et à libérer du quart à la souscription, de la moitié avant la fin de l'année 2024 et du dernier quart en 2025.

Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne - présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale à l'augmentation de capital.

2024400311SANB2

Notice

Augmentation du Capital en numéraire de 16.500.000 dinars à 20.000.000 dinars

Société de Traitement des Minéraux - «SOTRAMINE» SA

MF : 1095877C/A/M/000

R.C N° : B2432262009

Capital social 16.500.000 Dinars

Objet social : Traitement des minéraux

Siège social : 53, Rue ECHAM - Tunis 1002

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/02/2024, enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés Bureau n°1 - Tunis, le 13/02/2024, quittance n°1457, enregistrement n°24500633, dont une copie est déposée au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 15/02/2024, sous le Numéro AC01242024, les actionnaires de la société ont décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire d'un montant de trois million cinq cent Mille de Dinars pour le porter de seize million cinq cent Mme de dinars

(16.500.000, 000 DT) à vingt million de Dinars (20.000.000,000) par la création de trente cinq mille actions nouvelles (35.000) de cent dinars chacune intégralement libérées et la modification des statuts.

Les fonds sont déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BNA Agence Succursale sous le n°03135120032104652092.

Le délai de souscription est de 15 jours avec la possibilité de clôturer avant la parution du présent avis au JORT.

2024400331SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE IRIS TECHNOLOGIES SA

Société anonyme

Capital social : Quarante-trois mille huit cents un (43 801) Dinars Tunisiens

Adresse : Espace Tunis, Immeuble H, Bureau H 3-1, Montplaisir, 1073 Tunis -Tunisie

Identifiant unique : 1438019X

1. Objet social : Le développement de logiciels et solutions informatiques et plus particulièrement le développement de solutions informatiques dédiées aux apiculteurs pour la gestion des ruches

2. Durée : 99 ans

3. Dépôt préalable : Un exemplaire du PV d'AGE en date du 31 Janvier 2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis en date du 31 Janvier 2024 sous le numéro 24800655, quittance numéro M011079, ayant décidé de l'augmentation du capital a été déposé au registre national des entreprises en date du 20 février 2024 sous le numéro AC01272024.

4. Montant de l'augmentation et nombre d'actions à émettre : D'un montant de cent neuf mille deux cent quarante Dinars Tunisiens (109.240 TND) et ce par émission de cent neuf mille deux cent quarante (109.240) actions d'une valeur nominale d'un dinar tunisien majoré d'une prime d'émission de quatre Dinars et sept cent vingt un mil limes (4,721 TND) chacune et ce pour porter le capital social d'un montant de quarante-trois mille huit cent un dinars Tunisiens (43.801 TND) à cent cinquante-trois mille quarante et un dinars Tunisiens (153.041 TND) majoré d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quinze mille sept cent soixante Dinars Tunisiens (515.760 TND).

5. Droit préférentiel de souscription : La réservation de ladite augmentation de capital et ce après la renonciation individuelle de chacun des actionnaires de la Société à son droit préférentiel à la souscription conformément aux dispositions de l'article 296 du code des Société Commerciales au nouvel actionnaire «216 capital Fund 1».

6. Valeur nominale et d'émissions des actions : 1 Dinar Tunisien

7. Etablissement domiciliaire : Les fonds provenant de la souscription seront déposés auprès de la banque «BNA BANK», agence Tunis Hilton sise à Tunis Hilton, Tunis sur le compte indisponible numéro RIB : 03108005032104513848

8. Apports en nature : Aucun

9. Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun

10. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout titulaire d'action(s) libérée (s) du (des) versement (s) est admis aux assemblées générales sur justification de son identité. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

11. Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au JORT. La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2024400387SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 31/01/2022, enregistré à la Recette des Finances Rue Ghandi Tunis en date du 9/02/2024, Quittance n°M012816, Enregistrement n°24200871 Mr Ridha Ben Sadok El Hani, a vendu à la société Immobilière Korba, tout le fonds de commerce situé au local n°53 (F67) de l'Immeuble le Colisée, au 43 et 45 Avenue Habib Bourguiba Tunis, destiné pour le commerce du prêt à porter en détail et Café, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 70.000dt,000.

Toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Nabil Belhaddj Avocat sis au 45 avenue Habib Bourguiba, esc «D» 3ème étage Tunis, durant une période limitée de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux Journaux Echourouk et le Quotidien en date du 16/02/2024.

2024T00179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 13/02/2024 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 14/02/2024, Quittance n°M015577, Enregistrement n°24201202, M. Slim Landolsi a vendu à M. Mohamed Turki l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que librairie et dans toute activité commerciale, immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1615735 J situé au 01 Route de Ain Mariem 7000 Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels moyennant un prix de dix sept mille dinars 17.000,000 DTN.

Cette vente est publiée au deux quotidiens «Le Quotidien» et «الشروق» parus le 17/02/2024.

Toute opposition sera faite au domicile de M. Slim Landolsi sis au 04, av Taieb M'hiri Bizerte dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024T00186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/02/2024 et enregistré à la recette des finances avenue de la Gare à Tunis le 14/02/2024, enregistrement n°24200980, quittance n°012349, Monsieur Hmida Korbi, demeurant au 14 rue Tawfik El Hakim, La Manouba, titulaire de la CIN n°00421047 et du MF n°0113342W a vendu à Monsieur Mohamed Ali Rouissi, élisant domicile au 22 rue Sidi El Khadhar à Tunis, titulaire de la CIN n°07123494 et du MF N°1252012L le fonds de commerce (le commerce en général), immatriculé au Registre National des Entreprises sous le n°0113342W et exploité dans le local sis à Tunis rue Moncef Bey n°35 avec tous ses éléments incorporels constitué par la clientèle, le droit au bail, le droit au renouvellement et l'achalandage moyennant le prix de Trente Mille Dinars.

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de Maître Mohamed El Mehdi Bennour, avocat, demeurant au n°33 rue Jamal Abdennasser à Tunis dans les 20 jours à partir de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis de vente a été publié au journal "Essabah" du 17/02/2024.

2024T00187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 16/02/2024 enregistré à la recette des finances de Sers le 19/02/2024 sous le n° 24200152 quittance n°M003566 Mr Abdelkrim Ben El Azher Marzouki a vendu à Mr El Behi Ben Ahmed Jomai la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente de prêt à porter, sis à l'avenue Hédi Chaker Sers.

Les oppositions seront déposées chez le Maître Abdelmlak Laabidi avocat son bureau sis à la rue 8 juillet 1884 Le Kef pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 21/02/2024.

2024T00189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce
Etude Maître M'Hiri Badreddine
Avocat à la cour de cassation
96, rue 2 Mars 1934 Bizerte
MF : N°171530X

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Me. M'HIRI Badreddine le 26/01/2024 et enregistré à la Recette des Finances de Bizerte le 29/01/2024, selon la quittance n°MO09608 et l'enregistrement n° 24200812, les héritiers du feu Habib Ben Hédi Ben Mohamed Allouche ont cédé à leur cocontractant Monsieur Youssef Ben Mohamed Amdouni, tout le fonds de commerce leur appartenant, avec tous ses éléments corporels et incorporels et exploité au point de vente n°11 situé au Souk Municipal de Bizerte, aménagé pour le commerce de poisson.

Toute opposition éventuelle évoquée ou formulée par tout créancier détenteur d'un titre de créance ayant une date certaine, doit être déposée entre les mains de l'un des vendeurs, Monsieur Zoubaier Ben Habib ALLOUCHE, à son local sis au 57, Avenue Habib Bourguiba à Bizerte, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au J.O.R.T. Tout en notant que la présente vente a fait l'objet d'une annonce parue ou quotidien El-CHOUROUK du 1/02/2024.

2024T00192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 30/11/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 14/02/2024 quittance n°M013254 enregistrement n°24200583 la Société TECNO-CAP BON, matricule n°1328403P, a cédé avec toutes les garanties de fait et de droit à la Société NEAP21 (en cours de constitution) la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploités dans le local sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Cap Nabeul Cité El Wafa AFH Nabeul.

Toute opposition est recevable dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel entre les mains de Maître Belhadj Faika Avocat à la cour d'appel 3, Rue Hamadi El Gharbi Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 22 février 2024.

2024T00193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Bni Khaled le 02/02/2024 sous le n°M005073, N° d'Enregistrement 24200172, Mr Ali Ben Mohamed Ben Abdalah Aboudi titulaire de la CIN n°01700136 a vendu l'ensemble du Fonds de commerce d'exploitation d'un café sis à l'Avenue de la République Beni Khaled, à Mr Hamza Ben Ali Ben Mouhamed Aboudi titulaire de la CIN n°06438765.

Les oppositions légales seront reçues à l'adresse de l'acheteur Rue 22 Dar Albaitha Cité El-Ezdihar Grombalia Nabeul.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah le 20/2/2024.

2024T00194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 12/12/2023 n° de quittance M160383, n° d'enregistrement 23206759, Mr Wael Souissi donne à titre de vente le fonds de commerce à

Mr Mohsen Ben Sahla cin n°01812032 son Espace buvette sis à la Rte nationale n°1 Manaret el Hammamet 8056 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à la demeure de l'acheteur Rte nationale n°1 Manaret el Hammamet 8056 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 20/01/2024.

2024R00194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP daté du 7/12/2022 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 8/12/2022 sous le n°22201610, Mr Faydi Noureddine Mohamed Taher ben Ammar, Titulaire de la CIN n°07591953 en sa qualité de mandataire de Mr Ben Hamza Mohamed ben Djemaa ben Salah en vertu d'une procuration légale enregistrée à la recette des finances de Menzel Bouzelfa le 29/11/2018, a vendu à Mme Saadaoui Sabeh bent Salem, Titulaire de la CIN n°07732502 la totalité du fonds de commerce lui appartenant représentant un local à usage fast-food n°03, sis à la Gare de Menzel Bouzelfa, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

L'opposition au payement du prix s'effectue entre les mains du vendeur à son domicile dans un délai de vingt jours de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une copie de cette annonce a été insérée dans le journal Quotidien du : 30/01/2024,

2024R00324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un bien commercial reconnu par la signature de la commune de Gafsa le 5/2/2024, enregistré à la recette des finances de Gafsa, récépissé n°MO09160 et n°24201202 le 8/2/2024. La dame : Salwa bint Muhammad Al-Arabi bin Al-Sabti Boqtaf, propriétaire de CIN numéro 06221456, a vendu à M. Rashid bin Aziz bin Belkacem Bouqatf, propriétaire de CIN numéro 06171998, la totalité du bien commercial, représenté par son matériel et éléments moraux, de la boutique destinée à la vente de vêtements d'occasion située au quartier Al-Sorour à Gafsa.

En effet, cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shourouk le 17/2/2024, et toute personne qui en a le but doit contacter le siège de l'actif commercial indiqué ci-dessus dans un délai de vingt jours.

2024R00392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 15/02/2024, enregistré le 15/02/2024 à la recette des finances de Grombalia, quittance n°022009 enregistrement n°24200886 Mme Hamida Gmatti a vendu à Mme Kaltoum Naouali la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Café 1ère catégorie sis à l'Avenue Awled Hafouz Grombalia.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocat Mohamed Mahdi Toumi sis à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 17/02/2024.

2024R00393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01/2/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 6/02/2023 n° de quittance M021471, n° d'enregistrement 24200750, Mr Helmi Arfaoui donne à titre de vente de fonds de commerce à la Sté G J PRO représentée par son gérant Mr Houcem Jazi cin n°09790674 Son Espace Cce Habillement & Prêt A Porter sis à Amor Zayane 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à Maître Wafa Ganouchi Avocate, dont le cabinet est situé au 40, avenue du Koweït-Hammamet, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le 17/02/2024.

2024R00394FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 15/02/2024 et enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime le 15/02/2024 (MO16013); Mr Helmi Bourissa Hmem demeurant à ML--Temime C.I.N n°06498475 ; vend la totalité du fonds de commerce exploité dans la restauration au local situé à la rue el Monji Slim ML--Temime et ce à Hamdi El Triki C.I.N 06490934 et à Rabia El Tiber C.I.N 09760214 et à Bader El Din El Tiber C.I.N n°09896416 à parts égales.

Toutes oppositions doivent être faites dans les délais légaux après la parution de la présente annonce au j.o.r.t.

2024R00395FCCC2

Avis

Par acte S.S.P en date du 15/11/2023 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 15/11/2023 quittance n°M074065, n°23202387, Mr Adel Bouzouita (CIN 04155287) a vendu à Mr Chaker Miladi (CIN n°04014851) la totalité du fonds de commerce sis au local n°90 à la cité commerciale 2 Ksar Hellal exploité sous forme d'une boutique de tout commerce.

Les oppositions seront reçues chez maître Lassaad Boufaroua Avocat à la Cour d'Appel dont son cabinet est sis à l'Avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 19/11/2023.

2024S00234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 30/01/2024 signé le 31/01/2024 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Seghira à Sousse le 01/02/2024 sous le n°24200234, reçu n°M0005432, madame Samira Ben Krid demeurant à rue Abou Taib Almoutanabi, Kalaa Seghira à Sousse titulaire de la CIN n°09301617 délivrée le 27/10/2017 a vendu à Monsieur Mahmoud Al Matmati, demeurant au n°1 Rue Ali Ibn Abi Talib, Kalaa Seghira, titulaire de la CIN n°02903590 délivrée le 5/01/2022, le fonds de commerce destiné à café, exploité au local situé au n°9 Rue Al Kodoss, Kalaa Seghira 4021 à Sousse selon l'identifiant unique n°1772994D et le numéro d'enregistrement commercial n°0914142024 avec tous ces éléments incorporels et matériels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Monsieur Mahmoud Al Matmati à son domicile élu chez lui au n°1 Rue Ali Ibn Abi Talib à Kalaa seghira, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal "Achourouk" n°11834 du 8/02/2024 et au journal "Le Quotidien" n°7035 du 8/02/2024.

2024S00241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/6/2023 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 21/6/2023 n° de quittance M039875 n° d'enregistrement 23202675, il appert que Mr Ahmed Lahouel, MF 678013A a vendu à Mme Amira Bourkhis, CIN 08428052, la totalité du fonds de commerce consistant dans une superette exploité dans le local sis à rue Youssef Saheb Tabee - Hammam Sousse - Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 16/02/2024.

2024S00243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sousse le 23/01/2024 numéro d'enregistrement 24200215 reçu n°03421 Madame Hela Tlili titulaire de la CIN 05473102 a vendu à Madame Ichrak Laatiri titulaire de la cin 09270582 la totalité du fonds de commerce sis au 69 rue Ibn Rakik Sahloul. Cet avis a été publié au journal Achourouk du 28/01/2024.

Les oppositions peuvent être faite au bureau de maître ben Belgacem Noura sis à rue Tahar Sfar imm el Baraka Sousse.

2024S00244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 23-01-2024 Enregistré en date du 13-02-2024 à la recette des finances Zaouiet Sousse sous le n°24200236 quittance n°M008281.

Mr Anouar Baba en tant que gérant de la société Marbrerie Baba ayant siège social à Zaouiet Sousse, inscrite au registre des entreprises sous le n° K 1047878 cède à Mr Ramzi Aloulou en tant que Gérant de la société Concept In Plus, ayant siège social à Zaouiet Sousse, inscrite au registre des entreprises sous le n° C 1298409

La totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de commerce d'équipements ménager, sis à l'avenue le Caire Zaouiet Sousse.

Les oppositions doivent être adressées au bureau d'avocat Maître SAHBI Ben Abdeljelil sis à l'Avenue Léopold Senghor Immeuble Diagonale Seltene Sousse n°16 dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis a été publié au journal Echourouk daté le 17 février 2024.

2024S00246FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/1/2024 rédigé par Maître Wafa Dhieb, signé le 10/1/2024 et enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaier le 10/1/2024 enregistrement n°24200099 Quittance n°MO04259 Mme Maha Ben Ayad inscrite au registre national des entreprises sous le n°1845861T demeurant à résidence Najla 2 A B 27 Jaafar 1 Ariana nord a vendu à Mr Mohamed Ali ELbahri ELhosni demeurant à Biliana AL Amra, la totalité du fonds de commerce exploité en industrie meuble et ameublement dont le local sis à Route Mahdia km 10 zone industrielle Sakiet Eddaier.

Toute opposition doit être signifiée entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce sis à route Mahdia km 10 Zone industrielle Sakiet Eddaier Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 13/1/2024 sous le n°FC24/00382.

2024X00153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 01/02/2024 portant signature légalisée le 02/02/2024 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi à Sfax le 5/02/2024 sous le n°24200492 quittance n° M012832, Mr Zoueri Nasreddine titulaire de la CIN 01306889, Mme Zoueri Salma titulaire de la CIN 08408704 et Mme Zoueri Lamia titulaire de la CIN 01320991 ont cédé à monsieur Darouich Bilel titulaire de la CIN 11020785 la totalité du fonds de commerce «café elkahf» sis à l'avenue Farhat Hached Sfax.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur monsieur Darouich Bilel titulaire de la CIN 11020785 à l'adresse du fonds de commerce sis à avenue de Farhat Hached Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et La Presse le 15/02/2024.

2024X00214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, dont l'objet est la vente d'un fonds de commerce, rédigé par Maître Rekik Habib Avocat à Sfax, en date du 22 Mars 2022 enregistré à la recette des finances «DIAR EL WAFA» Sfax le 22 mars 2022 sous le n°22200879 et la quittance n°M033277, Mr Omar Loukil, tunisien, demeurant à 15 Avenue Med Khames Sakiet Ezzit Sfax, a vendu à Mr Aymen Neji, tunisien, demeurant à Sakiet Eddayer, Avenue Med Khames n°124 Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en «Commerce de vente et d'exposition de meubles» exploité au local sis à Route de Saltenia km 4.5 Sabkhet El Hajjem n°2 Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'acquéreur Mr Aymen Neji ; au local où le fonds de commerce est exploité sis à la Route de Saltenia km 4.5 Sabkhet El Hajjem n°2 Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Essabah» du 3 Mars 2023.

2024X00217FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 190 du code de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 12 février 2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax en date du 13 février 2024 sous le n°24200696, quittance n°M018419, monsieur Mohsen Chaabane, ayant domicile à route Sidi Mansour km 6.5 Sfax, titulaire de la carte d'identité numéro 05310375 en date du 25/5/2012, a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route Saltania km 4,5 Sfax qui consiste à une parfumerie à monsieur Ayman Naji, ayant domicile rue Mohamed 5 n°124 Sakiet Dayer Sfax titulaire de la carte d'identité numéro 11006453 en date du 9/01/2010.

Les éventuelles oppositions devraient être adressées chez Maître Boulbaba Maamri, Rue Carthage, Complexe Centre Iheb center, 7ème étage, numéro de bureau 701 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 21/2/2024.

2024X00221FCCC2

Vente des parts d'un fonds de commerce

Par contrat sous seing privé rédigé le 19/01/2024 par Maître Makni Slim avocat à la cour de cassation, signé à Sfax le 23/01/2024 et 7/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Kerkena le 7/02/2024 quittance n°M003442 enregistrement n°24200149, Mr Aziz Ben Houcine Baba Fahmi ben Aziz Baba et Wajdi Ben Aziz Baba ont vendu à Mr Houcine Ben Aziz Baba, leurs parts de la totalité d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné au commerce de vente des fruits sec sis Ramla Jdida Kerkena Sfax.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur Mr Houcine baba à l'adresse Ramla Jdida Kerkena Sfax et ce dans un délai de 20 jours suivant la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 22/02/2024.

2024X00223FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente signé le 8/01/2024 inscrit à la recette des finances d'el Menzeh 6 le 5/02/2024 quittance n°M018188 sous n°24600992 (annonce du 13/02/2024 au journal Echourouk n°IP224/1362) Monsieur Abdelwahed ben Mohamed ben Mousbah eben Mawya a vendu à la société Sidi Bousaid de gestion et exploitation identifiant unique n°165644ZZ tous le fonds de commerce (boutique n°12) exploités pour la vente de fast-food cité à Riadh Ennasr cité Annaser Ariana, les oppositions prévues seront reçues dans un délai de 20 jours dés la parution au JORT à l'adresse de maître Dbara Mohamed sis au 43 avenue Habib Thameur Ariana.

2024400341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à la municipalité de Raoued le 12/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Raoued le 14/02/2024 enregistrement n°24200850 quittance n°M023061, Mr Oussema Chahine Ben Mohidinne Ben Mohamed Bechir Touzri titulaire de la CIN n°07491308 a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant concernant un local exploité pour la vente des fruits secs sis à cité Chaker Raourd Borj Toull Ariana à Mme Yamna Ben Mohamed Belghith titulaire de la CIN n° 00310911.

Les oppositions sont recevables au domicile du vendeur Oussema Chahine Touzri sis au 17 rue Haroune errachid cité la Gazelle Ariana dans le délai de 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 18/02/2024.

2024400358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé daté le 7/02/2024 enregistré sous n°24200591, reçu n°018738M, Monsieur Ibrahim Arfaoui titulaire de la cin n°00667330, demeurant au 19 rue, 4297 cité Ennour, Agba, Tunis, a vendu le fonds de commerce exploité en un Café au local situé au 181, rue 4267, Hcine Day, Agba, Tunis, à Monsieur Mehdi Boussafa, titulaire de la cin n°01335442 demeurant au 35 avenue Tahar Sfar, Menzah 9, Tunis.

Toute opposition, doit être déposée à l'étude de l'avocat Maître Chaker Sebri sis à 11 avenue Habib Thameur, Tunis, au plus tard vingt jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée dans le quotidien «Achourouk» paru le 10/2/2024.

2024400361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 8/2/2024 enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis le 14/2/2024 Quittance n°M012443 numéro 24200448, Mme Ayari Souad a vendu à Mme ben Dhiaf Faiza la totalité du fonds de commerce sis au RDC de l'immeuble situé au 158 rue Bab Souika Tunis, exploité pour tous type de commerce, avec tous ses éléments incorporels pour le prix de (32 400d).

Les oppositions devront être déposées sous peine de forclusion dans les délais légaux entre les mains de Me Atallah Louay Avocat à la cour de cassation 5 rue Erriadh 1082 Mutuelle-ville Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 17/2/2024.

2024400362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 02 février 2024 à Tunis, et enregistré le 9 février 2024 à la recette des finances de la Marsa sous le n°24200995 quittance n°22315, Madame Rim Mosreane, titulaire de la CIN n°05450584, délivrée le 8/3/2022 à Tunis, immatriculée au RNE sous l'IU : 1754023/F établissement secondaire 906, demeurant au n°8, Rue de l'Amphithéâtre Romain Carthage-Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce à usage de tout commerce, exploité dans le local n°2 Avenue de la République - 2078 - La Marsa, au profit de la société FATALES, (IU : 0565550 IF), dont le siège social est sis au n°25, Rue 8603-Zone Industrielle - Charguia - 2035.

Les oppositions se feront au cabinet de Maître Salma Khaled, avocate dont le cabinet est sis au Complexe «les Métiers» Bureau n°823, 2ème étage, Les Jardins de Carthage - 1090 Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

La présente vente a été publiée au journal le Quotidien en date du 17/02/2024 sous la référence IP 224/1648/1.

2024400367FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 22-01-2024, enregistré à la recette des finances Sbiba le 06-02-2024 quittance n°M005033 enregistrement n°24200186, Mr Boubakri Nouri a renoncé à tous les actifs commerciaux représentés dans le local exploité à la vente des fruits secs sis à avenue 7 Novembre n°46 Sbiba Kasserine, avec tous ses éléments matériels et immatériels à Mr. Boubakri Zied.

Toute opposition doit être signifiée au bureau Maître Bechir Montacer sis à Avenue 02 Mai Al-Lamloumi Bâtiment Deuxième étage Bureau n°01 Médenine dans un délai de 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a également été publiée dans les journaux "Achourouk" et "Le Quotidien" le vendredi 16 Février 2024.

2024400368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 02 février 2024 à Tunis, et enregistré le 12 février 2024 à la recette des finances à Charguia - Tunis, sous le n°24201395 quittance n°M024244, Madame Rim Mosreane, titulaire de la CIN n°05450584, délivrée le 8/3/2022 à Tunis, immatriculée au RNE sous l'IU : 1754023/F établissement secondaire 909, demeurant au n°8, Rue de l'Amphithéâtre Romain Carthage - Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce à usage de tout commerce, exploité dans le local n°18 Mall of Sousse, au profit de la société FATALES, (IU : 0565550/P), dont le siège social est sis au n°25, Rue 8603 Zone Industrielle - Charguia - 2035.

Les oppositions se feront au cabinet de Maître Salma Khaled, avocate dont le cabinet est sis au Complexe «les Métiers» Bureau n°B23, 2ème étage, Les Jardins de Carthage - 1090 Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication au JORT.

La présente vente a été publiée au journal le quotidien en date du 17/02/2024 sous la référence IP 224/1648/2.

2024400370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de Fonds de commerce rédigé par Maître Karoui Amel, Avocate près de la cour de cassation, dont le cabinet est sis au 1 Rue Venezuela - Tunis, Belvédère en date de 5/02/2024, enregistré à la recette des finances Les Berges du Lac en date du 15/02/2024 Quittance n°M018891, numéro d'enregistrement n°24201343.

La société Saint Malo en la personne de son représentant légal Mr Perrot WILFRID titulaire du passeport n°15AC98656 délivré le 24/02/2015 et ce par le biais de son mandataire Mme Meriem Ounissi en vertu d'une procuration en date du 31/01/2024, titulaire de la CIN n°07394656 en date du 3/10/2021, vend à Mr Fourat Nefzi titulaire de la CIN n°14829524 tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme salon de thé, crêperie, pâtisserie, situé au complexe immobilier «Zahra» Boutique n°5 au RDC, Passage Lac Malawi, 1053 Les Berges du Lac Tunis.

Les éventuelles oppositions seront reçues au cabinet du rédacteur de l'acte cité ci-dessus, dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'insertion au JORT.

Publié aux journaux la Presse et Essahafa en date du 21/2/2024.

2024400375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet Badi Ben Mabrouk - Avocat

Matricule Fiscal : M1765447

Immeuble Misk A19 Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71 950 428

Par acte du 10/01/2024 enregistré à la Recette des finances de La Charguia le 19/02/2024 n°4451613 quittance n°M028128;

M. Mohamed Houcine Faleh; CIN n°08721400, Mle fiscal : 1116863/N, demeurant au 5 Rue Zouhair Ayadi Menzah 4 Tunis;

A cédé la totalité de son fonds de commerce de tout commerce, sis au M04 Centre khouzama Centre Urbain Nord Tunis à :

La Société Tunisienne de Gestion les Jasmins SARL (Mle fiscal : 1633753/N); sise au CU Nord à Tunis; dont Gérant M. Badis Ben Ali Nasri CIN n°09142879.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez Maître Badi Ben Mabrouk, Avocat, dont l'étude est à l'imm. Misk A-19 Montplaisir à Tunis (Tél : 71 950 428);

Et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis est paru au Journaux : Echourouk et Le Quotidien du 20/02/2024.

2024400376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 15/12/2022 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, Tunis le 13/02/2024 enregistrement n°24200830 reçu n°11678. Les héritiers de feu Abdelwahab Ben Ahmed ont vendu à Latifa Ben Abdallah, la totalité du fonds de commerce qui est une "cafétéria", avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 69 Rue Kemal Atatürk, Tunis.

Les oppositions seront acceptées dans 20 jours après la parution de cet avis au JORT au bureau de Maître Taher Ben Amor sis au 21 Rue Malta Sghira, Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux Le Temps et Assabah du 17/02/2024.

2024400381FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 26/02/2021 et enregistré à la recette des finances La Marsa le 7/4/2021 quittance n°38456 enregistrement n°2120249.

Mr. Béchir ben Mahmoud ben Al Gharbi ben Aziza titulaire de la CIN n°00204504 a vendu tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à cité Souiiai Bhar Lazrek La Marsa établissement AFH destiné pour la vente des produits alimentaires et produits secs, à Mme. Manar bent Khmaiis ben Belgacem Massouadi titulaire de la CIN n°05438330.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article sera publié dans le journal le quotidien le 21 Février 2024.

2024400383FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 24/1/2024 enregistré à la recette des finances el Manar Tunis le 26/1/2024 quittance 007128 enregistrement 24200326

Mr Fahmi el Mokri a cédé la totalité de fonds de commerce représentant un café catégorie A exploité dans le local sis à rue 62126 n°30 Elomran supérieur Tunis auprès de la station du métro avec tous ses éléments au profit de son frère Fathi el Mokri résident au n°7 rue 6887 Ettahrir supérieur.

Observations :

Toutes oppositions seront admises auprès du siège du fonds de commerce susmentionné tout en respectant les délais prescrits par la loi.

Cette publication est parue également au Journal Essabah le 21/2/2024.

2024400386FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/1/2024 enregistré à la recette des finances la Goulette sous le n°24201305 le 14/02/2024 la société magasins Habib Makni identifiant unique n°A0766769 en la personne de son représentant légal Selim Makni n° de la cin 04793814 a cédé le fonds de commerce ayant pour exploitation tout commerce, actuellement vente d'électroménager sis au 053 rue Khaled ben Walid l'Aouina Tunis au profit de la banque Ezzaitouna RC : B24162142009 représentée par Ezzebi Hédi en signature unique ou par Jelel Ayari, Safouen Hlel, Besem Tlich avec signature conjointe. Les oppositions seront admises auprès de Maître HAFSA HELA à son adresse élue sis au 16 Ter Rue Fatma Nechie Menzah 5 Ariana Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication légale.

L'annonce de la vente a été publiée au journal Quotidien en date du 23/2/2024.

2024400388FCCC2

Location gérance libre

Résiliation de location de fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 8/02/2024 signé le 13/02/2024 enregistré à la recette des finances de Grombalia le même jour (n°24300837 reçu n°M020272), Mme Amira Ben Ahmed (cin 06395402) demeurant à la cité Romana 5 Grombalia et M. Wajdi Errabii (cin n°06403089) demeurant à Khanguet Elhojjej Grombalia, ont résilié le

contrat de location du fonds de commerce exploité en un Café (Catégorie 1) nommé «CAFE ROYAL» sis à l'Avenue Habib Bourguiba Grombalia objet de l'acte sous seing privé signé le 22/3/2022 enregistré le même jour à la recette des finances de Grombalia (n°22301413 reçu n°M030002).

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et Le Temps le 17/02/2024.

2024R00387FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/10/2022 enregistré à la Recette des Finances de Béja le 22/01/2024 n°2400646 reçu n°M006148.

Mr Belgacem Bouhaouel, domicilié à rue Ghana Béja a loué le fonds de commerce qui consiste pour exercer l'activité de vente de matériaux de construction situé à rue Mohamed Ben Kahla route Amdoun Béja pour la société «bouhaouel litijara» en la personne de son représentant légal Belgassem Bouhaouel pendant une période de 5 ans débutant le 01/10/2022.

Les oppositions devrant être faite au siège du fonds de commerce dans les vingt jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien le 18/02/2024.

2024R00411FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 02/01/2024 sous n°2420016 quittance n°M000315. Monsieur Abdelghani Ktati titulaire de la CIN n°13489158 et demeurant à Tlet Guallala Djerba, a loué la totalité du fonds de Commerce lui appartenant, destiné à tout commerce et exploité actuellement en Pizzeria, crêperie et sandwicherie dans le local sis à El May sur la route Principale Djerba Zarzis, appartenant à Monsieur Ben Youssef Hédi, avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Lassaad Eljarou titulaire de la CIN n°05724541 et demeurant à walagh erriadh Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acheteur au local d'exploitation du fonds dans les 20 jours de la parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cet extrait a été publie au journal Essabah du 10/02/2024 P 12 et au le temps du 10/02/2024 P 6.

2024X00215FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Midoun Djerba le 9/01/2024 sous n°24300183 quittance n°M003335, Monsieur Mostpha ktati titulaire de la CIN 13453023, demeurant à Tlet guallala Djerba, a loué la totalité du fonds de Commerce lui appartenant, exploité dans le local appartenant à monsieur Hédi Ben Youssef sis à la Rue Jerjis Elmay Djerba destiné à la vente et maintenance de téléphone portables avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Montasar arwa titulaire de la CIN 13479629 et demeurant à Houmet Ejwamaa Djerba.

Toute opposition sera reçue par l'acheteur au local où est exploité le fonds de commerce.

Cet extrait a été publié au journal Essabah du 10/02/2024 P 12 et au journal le Temps du 10/02/2024 P 6.

2024X00216FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu du contrat signé le 8/12/2023 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 18/01/2024 quittance n°10070 enregistrement n°24300399, Mr. Ikbel Abdelaziz ben Mohamed Taher ben Aissa Saad Allah titulaire de la C.I.N n°05427161 a loué en gérance libre à la Société DECO BY MAHMOUDI LOUIZA ayant le M.F. 1821572J représentée par sa gérante Mme. Louiza El Mahmoudi titulaire du passeport n°143606208 un fonds de commerce destiné pour la vente et l'achat des anciens meubles sis au 08 rue Ali Belhouane - La Marsa.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 18 Février 2024.

2024400360FCCC3

Gérance libre

La Société Amal by Sarrah SUARL, IU : 1853611Y, a loué le fonds de commerce sis au 20 rue Taher Thaalbi El Menzah9 pour une durée d'une année à M Hamza ELAYARI, MF 1812045M, et ce en vertu de l'acte SSP rédigé par maître Anis KRICHEN le 01/02/2024 enregistré à la RF d'ElMenzah9 le 6/02/2024 Quittance n°M10854, Enregistrement 24300296 publié au Journal le Quotidien le 17/02/2024.

2024400366FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat soussigné le 21/01/2024 enregistré à la recette des finances de Rue de la Gare le 01/02/2024 sous le n° d'enregistrement 24300686 quittance n°M008489.

Mr Noureddine Abadi, titulaire de la C.I.N n°00259382 a loué tout le fonds de commerce sous forme de gérance libre destiné à la soudure et le tournage, et exploité à la rue Ali Daarghouth n°17 Bab Bhar Tunis 1001, avec tous ses éléments matériels et moraux à Akram ben Noureddine Abadi titulaire de la C.I.N n°05407847.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 21 Février 2024.

2024400378FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Préservation du patrimoine "soufi"

Adresse : Cité Alhouda Alfawar 4264 Kébili

Sujet : Culturelle.

Objectifs :

- La contribution à la présentation du patrimoine «soufi».

- Chercher à documenter et codifier le patrimoine «soufi» pour le préserver de ne pas disparaître tout en respectant les réglementations en vigueur.

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Fondateurs :

- Ben Hamid Latif : Président

- Mohamed Belhaj Mohamed : Vice-président

- Belhaj Omar Mohamed Ben Ali : Trésorier

- Ben Brahim Amar Ben Mohamed : Secrétaire Général.

2024T00191APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Les Coulisses

Siège social : Km 8, route Bizerte - Mnihla - Ariana

Sujet : Culturel

Objectifs : Contribue à orienter et à conseiller les jeunes dans le domaine culturel. Encourager les jeunes à produire des œuvres théâtrales. Réalisation des activités et des manifestations culturelles. Lier des relations avec des associations similaires dans leurs objectifs.

Présidente : Wafa Taboubi

Vice-présidente : Olfa Miladi

Trésorier : Hatem Belkadhi.

2024R00400APSF1

Constitution d'un syndic des propriétaires

Immeuble «Sabrine 1» Avenue La Corniche - Zone touristique - Mahdia

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 27/8/2023, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26/12/2023 sous n°23707724 Quittance n°78695, déposé à la municipalité de Mahdia le 8/01/2024 sous n°232. Il a été décidé la constitution du syndic des propriétaires de l'immeuble «Sabrine 1» et son comité se compose :

Présidente : Basma Chabeh ép. Khouaja

Vice-présidente : Moufida Chouk

Membres : Haythem Mbarek - Faïza Dammak.

2024S00245APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Zitouna 2

Route Tunis Km 4,5 - Sfax

En vertu du PV de l'AGF de la Résidence Zitouna 2, du 28 Juillet 2023 à la recette des finances le 18 Août 2023, sous le n°23702948 quittance n°M061524 le syndicat des copropriétaires de la Résidence Zitouna 2 est constitué, sis à la route de Tunis Km 4,5 - Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mm Wafa Zouari : Présidente du syndicat.

- Mr Houssem Khalil : Trésorier.

- Mr Karim Makni : Membre.

- Mr Ahmed Feki.

Le syndicat des copropriétaires Résidence Zitouna 2 entame ses travaux officiellement à partir de l'assemblée Fondatrice.

2024X00209APSF1

Constitution d'un syndicat

Par procès le 14/12/2023 enregistré à la recette des finances de Abou Elkacem Chebbi Sfax le 26/12/2023 sous le n° de quittance M114987 et n° d'enregistrement 23805954, a été décidé la constitution d'un syndicat :

Nom : Syndic des copropriétaires I MOHSEN PAL.

Siège social : Imm mohsen palace Sfax ville 3000.

Objectif : Administration et entretien de la résidence.

Membres :

Présidente de Syndicat : Sonia Ben Haj Ali,

Trésorier : Maher Kammoun.

Membres : Hicham Akrimi, Hala Hakmouni et Abdrazzak Ksantini.

2024X00220APSF1

Syndic de La Résidence Esplanade

Suivant PV du 27/01/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Ghandi le 30/01/2024 sous le numéro 222 Quittance n°9052. Il a été décidé de constituer le syndic de copropriété comme suit :

- Dénomination : Syndic de la Résidence Esplanade.
- Président : Ben Youssef Sarra
- Vice Président : Bouraoui Mahmoud
- Trésorier : Abdennadher Lassaad
- Membre : Ben Achour Riadh.

2024400363APSF1

Homologation de résolutions

Club Féminin de Judo

Oued Ellil

Suivant procès-verbal daté du 29/10/2023 enregistré à la recette des finances de Oued Ellil daté du 22/01/2024 sous le n°24700159 quittance n°M007008 il a été décidé de changer la dénomination de l'association du Club Féminin de Judo Oued Ellil au Club Judo et sports individuels de Oued Ellil.

2024T00182APSF2

Renouvellement du membre du syndicat des copropriétaires

Menzel Jemil

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale le 19/11/2023 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil le 9/02/2024 enregistrement n°24700236 quittance n°M008230, il a été décidé de renouveler le membre du syndicat des copropriétaires Menzel Jemil sis à Cité Yasmine Menzel Jemil.

Le président : Mr Cherif Eddine Zidi

Vice-président chargé de l'information : Mr Yasser Kriden

Secrétaire général : Mr Moktar Dalhoumi

Vice Secrétaire général : Mr Sabri Dandeni

Le trésorier : Mr Salah Essid

Membre : Mr Sami Karoui

Membre : Aymen Kefi.

2024R00388APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un fonds commercial

Aux enchères publiques

- L'huissier de justice Exécutant chargé des procédures de vente : Mr Sami Samti, dont le bureau est situé au n°61, Avenue Khartoum, immeuble Belvédère, Centre 1002, Tunisie, Belvédère, matricule fiscal n°256985T/A/P/000.

- Plaignants : Mme Manoubia Bent El Touhami El Jmail et 2/ Mme Afifa Bent El Touhami El Jmail, et 3/ Mme Nabiha Bint El Touhami El Jmail, et 4/ Mme Amal Bent Al-Touhami El- Jmail. Cet 5/ «Lamia Bint Al-Touhami El-Jamil» sont contactés au cabinet de leur avocat, Me Fawzi Al-Falah, sis au 94 rue Mohammed V à Tunis, avec ses démarches.

Défendeur : Al-Taher ben Al-Touhami Al-Jamil», demeurant au n° 27, Avenue 14 janvier, Nouvelle Ville 3 Ben Arous, tous décrits comme «les héritiers de Touhami Jmail.

- Bien commercial : Mis en vente conformément à l'arrêt approuvant la vente conformément à la copie exécutive de l'arrêt initial n°51424 dans l'affaire n°2566 rendu le 12/01/2022 par le tribunal de première instance de Tunis, qui a été approuvé en appel. Arrêt n°1399 rendu le 02/6/2023 par la cour d'appel et décision de réforme rendue en date du 10/11/2023, qui est un magasin de vente de fromages et d'épices, numéro de bureau des impôts 655348/Q/C/N/000 et le seul identifiant au registre national des établissements numéro 0007507E, situé au marché central numéro 093, Tunis, et sa superficie utilisable est de 9.599 mètres carrés

Eléments immatériels : clientèle, réputation commerciale et droit de louer. Composants matériels : 01 frigo kelvimator- des plateaux en bois - 01 machine de préparation fromage model raviolis - 01 frigo cristal.

- Prix d'ouverture : Le prix d'ouverture de la vente du fonds de commerce a été fixé à cent quarante-huit mille deux cent dix dinars et 400 millimes (148. 210 .400 D) selon le rapport de l'expert Abdel Hakim ben Omar en date du 25/4/2022.

- Date et lieu de la vente 5/3/2024 à 12h du matin au siège de l'actif commercial situé au marché central, n°093, Tunis.

- Date et heures de visite du bien commercial : les jours suivants : 29/02/2024 + 01 + 02 + 03 + 4/3/2024 de dix heures du matin à midi.

- Conditions de participation à l'enchère : Toute personne disposée à s'inscrire à l'enchère et à y participer, et en guise d'expression du sérieux de sa participation, doit se procurer auprès du commis à l'exécution procédant à la vente et avant l'ouverture de l'enchère 10% la somme de quatorze mille huit cents vingt et un dinars et 040 millimes (14.821.040 D) en espèces ou par virement Instrument à solde fixe.

2024R00373VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Samia Ghedira

Avocate

Avenue de la République Immeuble El Baraka 2 Monastir

Tél : 54 200 565

MF : 1213676/F

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le mercredi 27/3/2024 à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : les héritiers de Mohamed Neji Maatouk : Saïda Kallala et Mounir, Ahmed Nabil, Mohamed Chokri, Monia, Amel et Ines Maatouk, résidants à R 4 Monastir.

La partie poursuivie : les héritiers de Mohamed Chokkou : Sihem Chaaben et Salim, Zied et Sarra Chokkou, résidants à Tunis, adresse choisie chez leur avocat Maître Fathi Haddar sis à immeuble Chraka Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Samia Ghedira Avocate à la cour d'appel demeurant à l'avenue de la république immeuble el baraka 2 Monastir.

Immeuble à vendre : La totalité de la propriété du titre 3194 Monastir, sis à Skanes El Mechref Monastir, se composant d'un terrain nu constructible d'une superficie de 292 m².

La mise à prix : est fixé à 175.200,000 dinars, suivant expertise effectuée par l'expert Bouraoui Ouaer, mandaté par le tribunal de première instance de Monastir par ordonnance sur requête 6197 du 28/9/2023.

La date d'adjudication : La vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir au Palais de Justice de Monastir, le mercredi 27/3/2024, à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : se fera chaque dimanche entre 9h et 18h, et pour des amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le Cabinet de Maître Samia Ghedira à l'adresse sus-indiquée.

2024S00239VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Samir ben Abdellatif Maatallah, gérant de société CIN 04134649 ; demeurant à la Rue Tarek Ibn Zied Benbla Gouvernorat de Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Debbabi Amara Avocat près la cour de cassation, Avenue d'Alger Monastir.

Poursuivi : Imed ben Ali Khlil ; demeurant à l'Avenue des Martyrs Moknine ou au siège de la société Omartex zone industrielle de Monastir.

Objet de la vente : Un Lot de terrain situé à la zone industrielle Guderine route de Teboulba Moknine, dont la superficie est de 2300 m², limité au Sud les fils Gabsi, à l'Est société Demco ; au Nord voie publique et à l'Ouest autres voisins.

Mise à prix : Le prix de la vente est fixé à cinq cent neuf milles trois cent dinars (509 300.000 Dinars) selon une expertise établie par l'expert Mr Youssef Zaoui.

Date de la vente : Mercredi 27 Mars 2024 devant le Tribunal de première instance de Monastir à partir de 9 Heures.

Visite de l'immobilier : La visite de l'immobilier est possible tous les jours.

2024S00242VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B19321997.

Partie saisie : Salah Ben Mohamed Essaleh Essghir, ouvrier, titulaire de la CIN 01317657, demeurant à route Sidi Mansour km 5 impasse Hdiji Sfax

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à Sfax à route Saltnia km 13 plus précisément dans la zone Saadi Oulad Haj Omar, dont l'accès se fait par une petite voie dont la longueur n'excède pas 300 m, mesurant du sud vers le nord environ 34m et de l'Est vers l'ouest environ 71 m.

La propriété comprend plusieurs bâtiments adjacents, détaillés comme suit :

- Un bâtiment sous forme de FRIGO, d'une superficie d'environ 153,25 m², contenant 2 sections, une toiture et des murs enduits de briques à une hauteur de 6 mètres. Son sol, ses murs et son plafond sont recouverts de plaques épaisses avec isolation thermique, il est accessible par une porte en fer. Il contient plusieurs fenêtres supérieures pour la ventilation et quelques équipements adaptés à son activité

- Une habitation d'une superficie d'environ 54 m², avec 2 pièces - une salle de bain - une petite cuisine et une véranda. Son toit est en carton ondulé, ses murs sont en brique, plâtrés à l'intérieur et à l'extérieur, et non peints. Les portes et fenêtres sont en planches à clin simples.

- Une pièce latérale, d'une superficie d'environ 15,20 m². Elle est construite en briques et couverte d'un pilier. On y accède par une porte en fer.

Il y a un majal adjacent à la résidence. La propriété est équipée de lumière électrique et d'eau potable.

La totalité de la propriété est limitée du Sud par Jamel Mzid, de l'Est par Halima Saadawi, du Nord par Fatima Saadawi et de l'Ouest par une voie d'où l'entrée.

La mise à prix : 165.000.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 25/3/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Aboukacem Chebbi.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00203VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Riadh Hachicha, commerçant, titulaire de la CIN n°05362946, demeurant à la route de Tunis km2.5 impasse «taktak» Sfax 3002.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un appartement sis au premier étage de la propriété située à Sfax, sur la route de Tunis km3 à rue «fleur de printemps», à environ 500 m de la route principale. La superficie de l'appartement, qui est en cours d'achèvement et n'est pas complètement construite, est d'environ 160 m². Il contient un salon * Un séjour qui ouvre sur le dit salon *Un petit couloir* Une cuisine non encore équipée et *Une suite de nuit qui contient 2 chambres, un petit hall, une salle de douche inachevée, une 3ème chambre avec une douche privée.

Les murs intérieurs et extérieurs de l'appartement sont entièrement enduits de ciment, les principaux réseaux électriques et sanitaires sont concentrés. Le plafond est en staff, tout le sol est en ciment et il n'y a aucun équipement en bois ou sanitaire. Les escaliers menant à l'appartement sont communs avec l'appartement qui la limite du coté sud. Ils sont encore à leur première étape avec du ciment uniquement.

La construction est limitée de l'Est par rue fleur du printemps d'où son entrée principale, de l'ouest par Ghram, du sud par les escaliers communs et l'appartement de Anis Hachicha et du nord par Rekik.

La mise à prix : 57.600.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 25/3/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00204VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA808008W

Poursuivant Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siége social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : 1) Bouchaala Nizar, titulaire de CIN 08192664, commerçant d'articles ménagers, domicilié à route Gremda km 0,5 Immeuble Taj magasin n°1, Sfax 3000 et -en qualité de débiteur principal.

2) Yousra Bint Abdel Wahab Abdel Hadi épouse Bouchaala, titulaire de la CIN n°08848637, gérante de société, domiciliée à route de Gabès km 25 route Sidi Salem Sfax - en sa qualité de propriétaire du bien hypothéqué.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du bien situé au 1er étage d'un immeuble sis à route Sidi Salem km 3 Sfax, à environ 250 m de la route précitée. Il est accessible à travers l'entrée de la propriété située au rez-de-chaussée, qui appartient aux héritiers de feu Mohamed Bouchaala débutant du coté sud en direction du nord puis vers l'Est jusqu'à se connecter aux escaliers de l'étage se trouvant du coté Nord Est du bâtiment.

La superficie de l'étage est d'environ 184 m² sans tenir compte de la superficie du balcon du coté sud (26 m²), de la superficie du balcon de la cuisine du coté ouest (15 m²) et de la superficie des escaliers (23 m²).

La construction contient un hall qui mène à un séjour et à un couloir qui mène à une cuisine ouvrant sur le sud avec une porte ouest qui donne sur un balcon sans toit. A son extrémité du côté sud, se trouve un salon avec une porte qui s'ouvre sur le coté sud à un grand balcon partiellement couvert.

Il comprend aussi *2 chambres pour les enfants, avec une salle de douche non équipée, suivie d'un couloir avec placard mural sans portes, *Une suite parentale qui dispose d'une chambre, un petit hall et d'une salle de douche privative non équipée.

Les limites de la propriété, en tant qu'étage, sont celles de l'ensemble du bâtiment, qui est entouré de tous côtés par des usines comme suit : du sud par une rue d'où son entrée et cherif et entreprises de Ben Jama'ah, chacun dans une secte, du nord par l'usine de Abdul Latif Al-Omari, de l'Est se trouve l'usine Al-Shadli Al-Hamdi, et à l'ouest se trouve l'usine Ben Salem.

Des Notes concernant la le bien saisi :

- La cuisine est équipée de comptoirs en marbre noir, d'un lavabo, de sous armoires et d'un grand placard sans portes

- Les portes en bois des chambres ne sont pas à leur place

- Les fenêtres sont équipées de cadres en aluminium et de volets extérieurs, tandis que la plupart des fenêtres intérieures, en verres et en aluminium, ne sont pas à leur place.

- Toutes les armoires murales sont sans portes.

Le courant électrique et l'eau qui étaient fournis à l'appartement à partir des compteurs du rez-de-chaussée, mentionnant le frère de la partie saisie Nizar Bouchaala, en ont été coupés depuis un certain temps, et l'appartement n'est pas équipé de canaux d'évacuation des eaux usées connectés au réseau de l'Office de l'assainissement

La mise à prix : 160.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 25/3/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 25/3/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00205VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie société anonyme, RC : B19321997 représentée par son président directeur général, dont le siège social est situé à Tunis,139 avenue de la Liberté Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961FAP000.

Partie saisie :

Mohamed Ben Rafik Ben Tayeb Daoud, titulaire de la CIN 08781492 demeurant à avenue Bourguiba rue Chikh Lakhmi n°52 el Ain Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité du bien objet du titre foncier n°82673 Sfax dénommé Phenicia II 22 situé à la route Gremda au nord-ouest de l'avenue Majida Boulila qui représente un appartement situé au 2ème étage d'une superficie de 83m² qui correspond à la parcelle n°29 du plan de lotissement du titre foncier n°39820 Sfax avec les parties indivises s'y rattachant au dit titre au nombre de 83/2578 sous traites du titre foncier n°39820.

Mise à prix :

Fixée à cent vingt mille dinars (120.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi le vingt cinq Mars deux mille vingt quatre 25/3/2024 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2024X00211VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax et ce le lundi premier avril deux mille vingt quatre (01/4/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Les créanciers saisissants : Les héritiers de Mongi Tahri qui sont sa veuve Radhia charrad et ses enfants Fatma, Ines, et Anis Tahri, ayant leur domicile légal élu se rapportant à cette affaire au bureau de leur Avocat Maître Slim Bouassida sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Les débiteurs saisis : Maître Boulbaba Ben Mokhtar REBAI, Avocat, titulaire du matricule unique 1118607G, domicilié à Immeuble Intilaka 1 Escaliers B - Cinquième étage Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°27206 Sfax dénommé "Intilaka 318" sis à Immeuble Intilaka 1 et précisément aux Escaliers "B" cinquième étage. Il s'agit d'un appartement sous forme de bureau d'Avocat qui se compose d'un hall, deux chambres, une petite cuisine et une salle d'eau, sa superficie est de 61 m² avec l'ensemble des parts communes qui lui sont liées et qui s'élèvent à 61/14569 d'immeuble est équipé par toutes les commodités nécessaires, il est en bon état en ce qui concerne la maintenance et l'entretien. Il est bon pour l'activité administrative et exploité actuellement par le débiteur.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble de l'immeuble décrit ci-dessus et revenant au débiteur saisi a été fixé par l'expert judiciaire en affaires foncières Monsieur Neji El Aidi en vertu de l'ordonnance sur requête à cent quatre mille dinars (104.000 dinars) en sus des frais de l'adjudication qui seront fixés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2024X00219VEPA1

Vente aux enchères publiques de la totalité de l'immeuble immatriculé sis à Tinja au bord de l'avenue de l'arsenal maritime - Bizerte

Objet du titre foncier numéro 64101 Bizerte nommé "Olfa"

Etude de Maître Riadh LABIDI

Avocat à la cour de cassation 23 bis Rue de Marseille - Tunis

Le créancier, le saisissant :

L'Arab Tunisian Bank (ATB), en la personne de son représentant légal, son directeur général, société anonyme, dont le siège social sis à Rue Hédi Nouira n°9 Tunis, identifiant unique Q14161 au Registre National des Entreprises, représentée par Maître Riadh Labidi, avocat à la Cour de cassation, son étude sise à Rue de Marseille n°23 bis Tunis, M.F. M/A/P/0000929802.

Le débiteur saisi :

Olfa Bent Abdelkader Ben Hammouda Belhedi, de nationalité tunisienne, née le 14 octobre 1968, titulaire de la carte d'identité nationale n°01590526, ayant son domicile à Tinja Avenue Bourguiba - Bizerte.

L'avocat poursuivant :

Maître Riadh Laabidi, avocat à la cour de cassation, son étude sise «Rue de Marseille Tunis n°23 bis - M.F. M/A/P/000 0929802

Le titre inscrit en vertu duquel les poursuites sont exercées : Hypothèque volontaire d'un montant

de trois cent mille (300.000.000) dinars, en principal outre intérêts et frais, inscrits sur le titre foncier n°64101 Bizerte le 17/11/2015 (Références d'enregistrement : Dépôt : Bizerte; Volume n°1; Numéro 2640).

La saisie :

Un commandement valant une saisie immobilière notifié par Maître Messaoud Ouali, huissier de justice à Bizerte, selon son exploit n°012965 en date du 9 novembre 2023, inscrit à l'Office National de la propriété foncière Direction régionale de Bizerte le 7/12/2023 (Dépôt : Bizerte; Volume : 01; Numéro: 2970).

Désignation de l'immeuble saisi à adjuger objet du titre foncier n°64101 Bizerte :

Il s'agit d'un terrain en forme de trapèze avec deux bâtiments séparés l'un de l'autre comme suit :

1/ Le premier bâtiment :

Il comprend un rez-de-chaussée et un étage supérieur donnant directement sur l'Avenue Habib Bourguiba. Le rez-de-chaussée contient, 04 boutiques avec une entrée (abri couvert surmonté en partie d'une habitation) et une véranda arrière avec un premier escalier menant à l'étage supérieur du premier bâtiment où se trouve une habitation et un deuxième escalier menant à la partie restante non couverte de l'étage supérieur du deuxième bâtiment. La surface couverte du rez-de-chaussée est de 156 m² et il est en bon état : le sol est recouvert de carrelage en mosaïque, le plafond est en dalle et les portes sont en fer pour certaines et en bois pour d'autres. L'étage supérieur du premier bâtiment contient également un logement auquel on peut accéder par le premier escalier qui part de la véranda arrière. Il se compose de 02 chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une véranda non couverte. La surface de l'étage supérieur est de 92m². L'état de l'immeuble est très bon : le sol est carrelé en Faience, le plafond est en dalle et décoré de plâtre, les escaliers sont carrelés en marbre de Thala, les portes sont en bois et les fenêtres en aluminium.

2/ Le deuxième bâtiment :

Il comprend un rez-de-chaussée et un étage supérieur. Le rez-de-chaussée est divisé en deux parties, est et ouest. La première partie comprend un logement auquel on accède par la véranda arrière non couverte et qui se compose d'un hall d'accueil, d'un salon, de 3 chambres, d'une cuisine, d'une salle de bain, d'une véranda arrière et d'escaliers latéraux menant au toit, le tout d'une superficie de 134 m².

La deuxième partie comprend un ancien logement qui manque de soins et d'entretien, auquel on accède par une entrée latérale qui mène directement à l'Avenue Habib Bourguiba et qui comporte des escaliers extérieurs menant à l'étage supérieur. L'étage supérieur du deuxième bâtiment contient le toit de la première partie située sur le coté ouest du deuxième bâtiment en possession de l'adjudicatrice. Le bâtiment comprend également un logement sur le côté est du deuxième bâtiment, auquel on accède par les escaliers latéraux.

Valeur de l'immeuble saisi :

Cinq cent vingt-neuf mille cinq cents (529 500,000) dinars telle que détaillée au Chapitre "Evaluation" par l'expert désigné M. Mohamed Hédi Aissiou en vertu de l'ordonnance sur requête n°58231 délivrée le 28/4/2021 par Mr. le Président du Tribunal de Première Instance de Bizerte.

Charges grevant l'immeuble saisi,

- Hypothèque volontaire pour sûreté du paiement d'un montant de (300 000,000 DT) en Principal outre les intérêts et frais, inscrits aux registres de l'Office National de la Propriété Foncière, Direction régionale de Bizerte le 17/11/2015 (Dépôt : Bizerte; Vol 1; n°2640) au profit de l'Arab Tunisian Bank.

- Hypothèque volontaire pour sûreté du paiement du montant de (17 180,000 DT) en principal outre les intérêts et frais inscrite aux registres de l'Office National de la Propriété Foncière, Direction régionale de Bizerte le 3/01/2017 (Dépôt : Bizerte; Vol 1; n°39) au profit de l'Arab Tunisian Bank.

- Un commandement valant une saisie immobilière inscrit aux registres de l'Office National de la Propriété Foncière, Direction régionale de Bizerte le 7/12/2023 (Dépôt : Bizerte; Volume : 01; Numéro : 2970) à la demande de l'Arab Tunisian Bank sur la totalité de l'immeuble, sis à Tinja au bord de l'avenue de l'arsenal maritime, objet du titre foncier n°64101 Bizerte nommé «Olfa».

Montant de l'adjudication :

Le montant de l'adjudication est estimé à 529.500.000 dinars (529.500.000) sans les frais de poursuite qui seront publiés le jour de l'audience.

Le tribunal et l'audience d'adjudication :

L'adjudication de l'immeuble mis en vente aura lieu à la chambre des saisies immobilières près le tribunal de première instance de Bizerte le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre (19/3/2024) à 9h et suivant au siège du tribunal sis à Bizerte.

- L'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine.

- Pour les étrangers, une autorisation doit être obtenue au préalable auprès du gouverneur de la région.

- Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre Part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter -+ la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première instance de Bizerte ou l'étude de l'avocat poursuivant, Maître Riadh Laabidi, sise au 23 bis, avenue de Marseille, Tunis.

2024400359VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Le créancier : M. Khaled Bibi

La débitrice : Sté Poggen Pole Tunisia

Désignation du fonds : fonds de commerce, Rue Selaimen Hrairi n°44 klm à coté route Marsa

Mise à prix : (286 160.000 D)

Date et lieu de vente : Rue Slaimen Hrairi n°44 klm 9 à coté route Marsa le 14/3/2024 à partir de 10 :30 h.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'huissier maître Kouki Hassan 12 Avenue Habib Bourguiba Ariana.

2024400373VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à rue cité des Sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F. : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Société Behy Invest Holding. S.A. identifiant unique : 1077987F, dont le siège social est à la route de Mornag Klm 7 zone industrielle Ben Arous.

En sa qualité de caution hypothécaire solidaire et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

L'Immeuble objet du T.F. n°8040 Ben Arous dénommé «les Orangers», se situe sur la route régionale n°35 reliant Mornag et Ben Arous à la zone industrielle de Ben Arous.

L'Immeuble consiste en une parcelle de terrain de forme convexe dont la façade principale est au coté sud ouest sur la route régionale n°35, les limites de l'immeuble visibles sur les lieux d'une partie par la route suscitée, et des autres cotés par des immeubles de voisinage mitoyennes.

L'immeuble contient une construction à vocation industrielle et commerciale composée d'un sous-sol, un rez-de-chaussée partiel et un étage.

- Le sous sol : couvre en partie du coté nord est de la construction du rez-de-chaussée dont on peut y accéder par des escaliers menant à un couloir du coté droit, du coté gauche se trouve un dépôt. D'une superficie de 984 m².

- Le Rez-de-chaussée : composé de 2 parties, une en façade du coté de la route régionale n°35, composé de plusieurs locaux commerciaux vacants. Au milieu se trouve la cage d'escaliers menant à l'étage supérieur. Ces locaux couvrent 620 m². L'autre partie se trouve à l'arrière de l'immeuble dont l'entrée principale est du coté sud par le jardin menant directement à un couloir, à sa droite se trouve 2 dépôts, à sa gauche se trouve un 3eme dépôt contenant 3 bureaux, au bout du couloir se trouve un 4eme dépôt. La superficie de cette partie est de 2064 m².

- Le 1er étage : on peut y accéder par la cage d'escaliers menant du rez-de-chaussée. A sa droite se trouve 3 bureaux, à la gauche d'autres bureaux. A l'entrée un couloir menant à 8 bureaux. La superficie de cet étage est de 620 m².

L'immeuble est immatriculé objet du T.F. n°8040 Ben Arous d'une superficie totale de 5240 m², composé des parcelles n°10-18-28-44 du morcellement du T.F. n°85918.

L'expert Mr Othmen Mehri a constaté qu'une partie du terrain d'une superficie de 700 m² du coté Nord Est de l'immeuble est exploitée par une tierce personne sans qualité légale, elle n'est pas exploitée par la défenderesse qui encore propriétaire de l'immeuble selon le certificat de propriété.

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Quatre million trois cent quarante quatre mille trois cent sept Dinars et 392 Millimes (4.344.307,392) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Le jeudi 21 Mars 2024 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2024400377VEPA1

Avis aux créanciers

Cession aux tiers Hôtel Yadis Kebli

De la Société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT»

Règlement judiciaire N°520

RC : B0138512007

MF : 0023712/B

CNSS : 114074/02

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 Rue El Koweït 1002 Tunis

Suite à la décision du juge commissaire du 13/02/2024 de procéder aux annonces légalement requises concernant la cession aux tiers de l'hôtel Yadis Kebli, le contrôleur de l'exécution informe tout intéressé de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 200 dinars.

Les offres, doivent être remises au bureau du contrôleur de l'exécution Mr Jalel Haddad dans une enveloppe fermée ne mentionnant que le N° de règlement judiciaire (N°520) la Société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT».

Les enveloppes seront ouvertes au TPI de Tunis.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du contrôleur de l'exécution est fixé pour le vendredi 29 Mars 2024 à 17 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou visite, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert-comptable Mr Jalel Haddad sis au 1, 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le contrôleur de l'exécution. Tél : 71 277 191 - E-mail : jaleLhadad@orange.tn.

2024T00184VEPA2

Vente des actions

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 22/01/2024 dossier sous le n°132, il a été décidé :

La vente des actions de la société "azur invest" dans le capital social de la société «royal drinks» d'un montant de 1.010.800,000 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cinq cent dinars (500 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention "à ne pas ouvrir" au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 01 mars 2024 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

L'opération de la vente sera attribuée au plus offrant avec règlement de tous les frais de la vente.

Pour plus de renseignement, contacter les numéro au suivants : 73214511.

2024R00397VEPA2

Vente des actions

En vertu de la décision judiciaire rendu par le tribunal de première instance de Sousse le 22/01/2024 dossier sous le n°133, il a été décidé :

La vente des actions de la société «primazur» dans le capital social de la société «royal drinks» d'un montant de 141.512,000 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cinq cent dinars (500 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention « à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 01 mars 2024 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic au plus tard à 17 heures.

L'opération de la vente sera attribuée au plus offrant avec règlement de tous les frais de la vente.

Pour plus de renseignement, contacter les numéro au suivants : 73214511.

2024R00398VEPA2

Avis aux créanciers relatif à l'affaire de répartition n°154

Auprès le Tribunal de Première Instance de Béja

Le juge chargé de la distribution auprès le Tribunal de Première Instance de Beja dans l'affaire n°154 a rendu sa décision d'ouvrir les procédures de la répartition du solde résultant de la vente des biens meubles appartenant à la Société de Relance, de Développement Agricole et des Exploitations laitières, en la personne de son représentant légal, dont le siège social est situé à Merdassi, Medjez El-Bab, assuré à la Recette des Finances, le 27/12/2023 suivant quittance numéro M026980 en vertu de la pétition de distribution présentée par l'avocat Me Mounir Hamdi, pour le compte de ses clients Mohamed Sghaier Chaouachi et Mabrouk Ben Ali Ben Zarrouk. Conformément aux articles 465 et 466 du Code de Procédure Civile et Commerciale, tout créancier qui souhaite participer à la distribution d'argent doit soumettre au greffe du Tribunal de Première Instance de Béja les arguments relatifs à sa dette ainsi qu'une requête sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le requérant dans les trente jours qui suivent la publication de cet avis au Journal officiel, à peine de déchéance à la participation.

2024R00404VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite

De la société SOTRAPOC, SARL

Siège social : Route Zeramdine, Km 3, 5020 Jemmel

Identifiant Unique : 039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°158 rendue le 22/01/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de la totalité d'un local sis à la place de la République Sakiet Sidi Youssef, Le Kef.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de cinquante Dinars.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres local Sakiet Sidi Youssef, à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 29 Mars 2024. Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 98 409 208.

2024S00235VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite

De la société SOTRAPOC, SARL

Siège social : Route Zeramdine, Km 3, 5020 Jemmel

Identifiant Unique : 039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°152 rendue le 22/01/2024 le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID lance

un appel d'offres pour la vente de la totalité du Fonds de Commerce consistant en un local commercial exploité comme point de vente, sise à Bab Jedid, La Medina Sousse.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de Cinquante Dinars.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres Fonds de Commerce local commercial Bab Jedld, Sousse, à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 29 Mars 2024. Pour plus de renseignement, veuillez appeler au numéro 98 409 208.

2024S00236VEPA2

Faillite de

STE ARIANA CENTRE

MF et RNE : 0981901M

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sfax sous le n°11093 en date du 13 février 2024, a été déclaré en faillite La STE ARIANA CENTRE, sis à Immeuble Al Hussein Route Tunis Km 1 Sfax. Le Tribunal a fixé la date de cessation de paiement le 13 Juillet 2022 et a désigné Mme Fatma Weslati juge commissaire et Mr Mohamed Torjmen syndic de la faillite. Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers doivent produire leurs titres de créance et le bordereau indicatif des créances au syndic de la faillite sis à l'avenue sidi Lakhmi Immeuble Laperla Mezannine B1 Sfax 3027. Téléphone 74401985-70032059 et ce dans un délai de quinze jours à partir de la date de publication du présent avis.

2024X00202VEPA2

Extrait d'une décision

Société ACOSERV

Siège social : Route de Tunis km 2 Résidence Les Jasmins Appt n°521 Sfax

Identifiant Unique : 0565640Q/A/M/000

Madame Neila Ben Abdallah Président du Tribunal de première Instance de Sfax; a ordonné le 6 février 2024 dans l'affaire du règlement judiciaire n°326 relative à la société ACOSERV de bâtiments et travaux publics la décision suivante :

1/ Le refus de la demande de règlement amiable de la société ACOSERV et l'arrêté de la procédure de règlement amiable et l'arrêté des fonctions du conciliateur.

2/ L'autorisation du déclenchement de la procédure du règlement judiciaire au profit de la société ACOSERV ayant pour identifiant unique 056564Q et l'ouverture de la période d'observation et de confier le dossier à Monsieur le juge de l'entreprise pour contrôle de la procédure.

3/ La désignation de l'Expert-comptable Monsieur Adel Sellami administrateur judiciaire (En vertu de la décision du Président du Tribunal de première instance de Sfax du 13 février 2024 autorisant le remplacement de l'Administrateur Judiciaire) lui confiant la réalisation de la mission conformément à la décision du 6 février 2024 dans l'affaire de redressement judiciaire n°326 relative à la société ACOSERV.

4/ Autorisation de la suspension de tout acte d'exécution visant le recouvrement d'une créance antérieure à la date d'acceptation de la demande de redressement judiciaire et ce pour une période ne dépassant pas l'expiration de la période d'observation à l'exception des dus au personnel qui ne peuvent être exécutés que par autorisation et à l'exception des sommes ne pouvant être retenues de ces dus.

5/ La suspension de toute procédure visant la restitution de meubles ou immeubles en raison du non règlement de dette pour une période ne dépassant pas la période d'observation.

6/ Autorisation de la suspension des intérêts et pénalités de retards et la suspension des délais de prescription pour une période ne dépassant pas la période d'observation ainsi que l'interdiction à la demanderesse de céder ou hypothéquer durant la période d'observation.

7/ Autorisation est donnée pour l'inscription d'un extrait de la présente décision au Registre National des entreprises. Une copie est communiquée à la commission de suivi des entreprises économiques et publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne aux dépens de la société débitrice.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux et ce à l'adresse de l'administrateur judiciaire Monsieur Adel Sellami, sise à rue Atlas Immeuble Essalem bureau n°B302 Sfax, téléphone 74297169/74297847.

2024X00210VEPA2

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société IMMOBILIERE CHAABANE

IU : 0578540F

Dans le cadre du dossier de redressement n°1004 relevant du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé le 29 janvier 2024 ce qui suit :

Entamer la procédure de règlement judicaire de la société IMMOBILIERE CHAABANE et ouvrir une période de contrôle maximale de neuf mois.

Désigner Madame Ines Marwa ELLAMOUCHI en tant que juge commissaire et nommer Monsieur Ridha OUHIBI en tant qu'administrateur judiciaire pour étudier le programme de sauvetage proposé par la société l'ajuster et superviser les travaux de gestion et présenter un premier rapport dans un délai de deux mois présentant la situation financière, économique et sociale de la société et un rapport sur les biens de la société et en outre donner les résultats de ses travaux dans un délai maximal de quatre mois à partir de la publication de cet avis.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 01 résidence l'oasis Rue Lac Homos 1053 les Berges du Lac Tunis - Tél 71 860 437 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2024400354VEPA2

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société IMMOBILIERE 3N

IU : 1088873F

Dans le cadre du dossier de redressement n°1007 relevant du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé le 29 janvier 2024 ce qui suit :

Entamer la procédure de règlement judicaire de la société IMMOBILIERE 3N et ouvrir une période de contrôle maximale de neuf mois.

Désigner Madame Ines Marwa ELLAMOUCHI en tant que juge commissaire et nommer Monsieur Ridha OUHIBI en tant qu'administrateur judiciaire pour étudier le programme de sauvetage proposé par la société l'ajuster et superviser les travaux de gestion et présenter un premier rapport dans un délai de deux mois présentant la situation financière, économique et sociale de la société et un rapport sur les biens de la société et en outre donner les résultats de ses travaux dans un délai maximal de quatre mois à partir de la publication de cet avis

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances au cabinet de l'administrateur judiciaire sis au 01 résidence l'oasis Rue Lac Homos 1053 les Berges, du Lac Tunis - Tél 71 860 437 dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce.

2024400355VEPA2

Remplacement du mandataire de justice

Suivant la décision émanant du Tribunal de première instance de Tunis dans le dossier n°427 relatifs aux biens revenant à Saleh Eddine Ben Ali, il a été décidé le remplacement du mandataire de justice Habib Ezzedine par le mandataire de justice Ameur Mansour, domicilié au 53. Rue Echam 2ème Etage App N° 6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168.

2024400356VEPA2

Remplacement du mandataire de justice

Suivant la décision émanant du Tribunal de première instance de Tunis dans le dossier n°571 relatifs aux biens revenant à Imed, Naoufel et Montasar Ltaif, il a été décidé le remplacement du mandataire de justice Habib Ezzedine par le mandataire de justice Ameur Mansour domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App N° 6 - 1002 Tunis - Tél : 71 830 168.

2024400357VEPA2

Dépôt de l'état des créanciers au greffe du tribunal

La société De Développement Touristique De La Goulette «La Jetée»

MF : 0496072 T

C.S : 1.050.000,000

Siège social : Rue de la Mosquée, n°02, La Goulette, Tunis

En vertu de jugement n°575 rendu en premier ressort par le tribunal de Première instance de Tunis le 14/7/2020 a été déclaré : la cession totale de la société De Développement Touristique De La Goulette «La Jetée» avec ces conséquences légales, et qui a été publié conformément à la loi, Le contrôleur de justice de la société «De Développement Touristique de La Goulette «La jetée» Maître Aifa Badreddine sis à la Rue 8300 immeuble luxor 2 3ème étage B3.5 Montplaisir - Tunis, informe tous les créanciers du dépôt de l'état des créances visé par le Juge Commissaire au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis le 16/02/2024.

Tous les créanciers sont invités à formuler les contredits et les réclamations au greffe, soit par eux-mêmes, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état des créances, et ce durant les 10 jours suivant cette annonce devant son excellence le juge d'entreprise au Tribunal de Première Instance de Tunis.

2024400364VEPA2

Clôture de séquestration judiciaire

Le séquestre judiciaire Aifa Badreddine en qualité de séquestre judicaire du bien immobilier objet du titre foncier numéro 531563 Nabeul ainsi que de l'affaire de séquestration numéro 98 au Tribunal de première instance de Grombalia, informe le public, que les travaux de séquestration ont été levé et clôturé sous la tutelle de son excellence la vice-présidente du tribunal Madame Férial Mira en exécution de sa décision annoncée le 29/9/2023.

2024400365VEPA2

Avis

Le mandataire judiciaire Ettaieb Anis, adresse 100 rue de pacha Tunis, tél : 26.735.461 informe en tant que mandataire judiciaire pour les biens meubles et immeubles de Laila Trabelsi, et ce suite à la décision du tribunal de première instance de Tunis du 3 octobre 2022 portant le changement du mandataire Mahdi Joudi et la nomination d'Ettaieb Anis qui informe qu'une décision de clôture des procédures de sauvegarde a été prise dans l'affaire 421 par le président de tribunal de première instance de Tunis le 30 janvier 2024.

2024400374VEPA2

Règlement Judiciaire N°1001

Société MAILLE CLUB DISTRIBUTION

IU : 1027107K

Siège social : Rue du Lac TCHAD VOLTA - Les Berges du Lac 1053 la Marsa

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 13 Février 2024 sous le n°1001, il a été décidé ce qui suit :

Déclenchement du règlement judiciaire pour la société MAILLE CLUB DISTRIBUTION et l'ouverture d'une période d'observation n'excédant pas neuf (09) mois.

- Désigner Mme le juge Ghaya Tej El Molk BELKHODJA en tant que juge commissaire.

- Désigner Mr Adel GHLISS, en qualité d'Administrateur Judiciaire, chargé de :

- Examiner le plan de redressement établit par débiteur, le modifier le cas échéant, et contrôler les actes de gestion

- Présenter au tribunal, dans les deux mois de sa désignation, un rapport préliminaire, sur la véritable situation économique, financière et sociale de l'entreprise ainsi qu'un état d'inventaire et évaluation des biens de l'entreprise

- Présenter au Juge commissaire un rapport final de ses travaux dans un délai ne dépassant pas les quatre (04) mois de la date de sa désignation.

A cet effet il appartient aux créanciers de la société MAILLE CLUB DISTRIBUTION de déclarer auprès de l'Administrateur Judiciaire, le montant de leurs créances avec toutes les pièces justificatives et les sûretés y afférentes, dans un délai de 30 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT et ce directement contre décharge à son bureau sis au 2 bis Rue de l'Argentine, Imm Argentina 5ème étage bureau n°4 le Belvédère Tunis ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

2024400382VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE ESMERALDA IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Colisée Soula Bloc C, 2ème étage, 2092 El Manar II

Identifiant unique : 0957277W

Messieurs les actionnaires de la Société ESMERALDA IMMOBILIERE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 19 Mars 2024 à dix heures (10 h) du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée générale ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022

- Approbation d'opérations

- Approbation de cession d'actions

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à onze heures (11 h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024R00389SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI)

S.A au capital de 3.541. 700 dinars

Siège social : 1, rue du Lin Bir-Kassaa

M.F : 00828P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 22 mars 2024 à 10h, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, pour les exercices, 2024, 2025 et 2026.

- Questions diverses.

2024R00390SANB3

Convocation à l'AGO

SDS

SICOAC DISTRIBUTION et SERVICES

SA au capital de 1000 000 DT

Siége social : Z.I Saint Gobain 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0030862H

Messieurs les Actionnaires de la société Anonyme «SICOAC DISTRIBUTION et SERVICES», sont convoqués le Jeudi 14 mars 2024 à 10h, au siège social de la SICOAC : Z.I Saint Gobain 2014 Mégrine (1009 Jebel Jelloud) pour l'étude des points suivants :

1 - Consultation et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

2- Consultation et Approbation du Rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice Comptable 2023.

3- Approbation des Comptes de l'année 2023.

4- Approbation de toutes les opérations énumérées aux chapitres 200 et suivants et au chapitre 475 du Code des Sociétés.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des Résultats de l'exercice comptable 2023.

7- Approbation de l'octroi des jetons de présence.

8- Questions diverses.

2024R00399SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN GAFSA - S.A

Capital social : 6 .690 510, 000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, Les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN GAFSA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 18 mars 2024 à 9h au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la dénomination sociale de la société ;

2. Augmentation du capital social de la société;

3. La modification de l'article 6 des Statuts relatifs au capital social;

4. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts ;

5. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi;

6. Pouvoirs.

2024R00407SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société Clinique Amen Bizerte S.A

Société anonyme

Au capital de 19 796 000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B0115832013

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE AMEN BIZERTE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 18 mars 2024 à 12h au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la dénomination sociale de la société ;

2. Augmentation du capital social de la société;

3. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social;

4. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts ;

5. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi;

6. Pouvoirs.

2024R00408SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN Nabeul- S.A

Capital social : 13.061.930,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, Les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN NABEUL sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 27 mars 2024 à 12h30 à l'établissement de la Clinique sis au Boulevard Hédi Nouira, lotissement Hermitage, Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la dénomination sociale de la société ;

2. Augmentation du capital social de la société;

3. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social ;

4. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts ;

5. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi ;

6. Pouvoirs.

2024R00409SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN BEJA- S.A

Capital social : 9.939.267,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, Les jardins du Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 1086119S

RC : B2410842009

Messieurs les Actionnaires de la Société CLINIQUE EL AMEN BEJA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 18 mars 2024 à 10h 30 Au siège de la Société Amen Santé sis à Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de la dénomination sociale de la société ;

2. Augmentation du capital social de la société;

3. La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social ;

4. Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts ;

5. Délégation de pouvoir au Président Directeur Général ou son Mandataire afin d'accomplir les formalités requises par la loi ;

6. Pouvoirs.

2024R00410SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - ZITEX

«SIOS-ZITEX»

SA au capital de 2 425 000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2 Sfax

Identifiant Unique : 0011236 E

Les actionnaires de la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne - ZITEX, sont convoqués pour assister le samedi 30 mars 2024 à 10 heures du matin, au siège social de la société à l'assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais, mode et date de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2022/2023.

2- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022/2023.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022/2023.

4- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2022/2023.

6- Quitus aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

7- Affectation des résultats de l'exercice 2022/2023.

8- Lecture du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2022/2023.

9- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe de l'exercice 2022/2023.

10- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2022/2023.

11- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration

12- Questions diverses.

2024X00222SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société LECTRA TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 25 000 Dinars

Siège social : Imm. Royal Garden - Avenue Erriel - 1053 les Berges du Lac Tunis

MF : N°0047346 C

Messieurs les actionnaires de la Société Lectra Tunisie SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 11 mars 2024 à 10 heures, au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2019,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2019,

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

5. Quitus aux administrateurs, et au Directeur Général,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

7. Approbation des conventions réglementées par les articles 200 du Code des Sociétés Commerciales,

8. Pouvoirs pour les formalités,

9. Questions diverses.

Et à 12 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020,

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

5. Quitus aux administrateurs, et au Directeur Général,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020,

7. Approbation des conventions réglementées par les articles 200 du Code des Sociétés Commerciales,

8. Pouvoirs pour les formalités,

9. Questions diverses.

Et à 14 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2021,

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2021,

5. Quitus aux administrateurs, et au Directeur Général,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2021,

7. Approbation des conventions réglementées par les articles 200 du Code des Sociétés Commerciales,

8. Pouvoirs pour les formalités,

9. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour des deux assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024400369SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BTE SICAR

Société anonyme

Capital social : 3.000.000 DT

Identifiant Unique : 0899875 M

Siège social : Boulevard Mohamed El Béji Caied Essebsi, Lot AFH, BC8 Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Messieurs les actionnaires de la BTE SICAR sont invités en AGO le mercredi 13 mars 2024 à 9h au siège de la société à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2023

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes se rapportant à l'exercice 2023 et approbation des états financiers clos au 31 décembre 2023

3- Approbation des opérations et conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023

6- Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023

7- Formalités et pouvoirs.

2024400372SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Orient Tea - SA

Au capital 6 225.000 dinars

Siège social : Km 6 Route Khlédia Naassen Ben Arous

MF : 0868350Q/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Orient Tea - SA, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 8 mars 2024 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examiner la situation de la société et statuer sur la continuité de l'exploitation.

2- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2024400380SANB3

Convocation Assemblée Générale Extraordinaire

Arab Trading and International Services Company (ATISCO)

Société Anonyme (SA)

Commerce International Totalement Exportatrice

Son capital : 1 000 000 (million) de dinars tunisiens

Siège social : Rue du Lac d'Annecy, Immeuble Crystal Palace, Bloc A, Appartement N° (1), quatrième étage, Les Berges du Lac, Tunis 1053

Identifiant unique Registre National des Entreprises : 1630378X

Sur la base de la recommandation du Conseil d'administration de la société contenue aux quatrième et cinquième points stipulés au procès-verbal de la première séance du Conseil tenue le 14 novembre 2022.

La Société Arab Trading and International Services Company «ATISCO» invite ses actionnaires à assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société, qui se tiendra le mercredi 6 mars 2024, à dix heures du matin au siège social de LAFICO - Tunisie, le plus grand actionnaire d'ATISCO à pourcentage de 80%. Situé au Gouvernorat de Tunis, 83 rue Mohammed V, Centre Belvédère 1002 - Tunisie; au lieu du siège social de la Société ATISCO, situé à : Rue du Lac d'Annecy, Immeuble Crystal Palace, Bloc A, Appartement N° (1), quatrième étage, Les Berges du Lac, Tunis 1053.

Et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissolution et liquidation de la société avant terme par consentement mutuel, conformément à l'article 387 du Code des sociétés commerciales et nomination de liquidateur,

2. Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2024400384SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le 26 Mars 2024

Société FINACorp

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0538988P/P/M/000

Le conseil d'administration réuni le 19/02/2024 informe tous les actionnaires de la société FINACorp qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 26 Mars 2024 à 11H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2023

5- Quitus aux administrateurs pour leurs gestions au titre de l'exercice 2023

6- Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à votre disposition durant le délai légal au siège de la société.

2024400385SANB3

Autres sociétés

La Société Mutuelle de Services Agricole Ibn Arafa Ghomrassen

Matricule Fiscal N° : 1459423W/N/M/000

Adresse : Cité de l'Indépendance 3220 Ghomrassen

Le Président du conseil d'administration de société mutuelle des services Agricoles, Ibn Arafa Ghomrassen.

A l'honneur de convoquer toutes les personnes concernées à assister aux travaux de l'assemblée générale de l'année 2023 prévue pour se tenir le 8/3/2024 à 16 h au siège de la réunion locale de l'agriculture de Ghomrassen pour discuter de question financières et administratives de l'entreprise.

Cette annonce est considérée comme une invitation personnelle à tous les adhérents.

2024R00420SODB3

Assemblée générale extraordinaire 2024

"COSAS"

Société mutuelle de base de service avicole

Adresse sociale : Rte Lafrane - IMEUB MAHSOUNA -Bloc C Bureau N°1

MF : 1603007/S

Le président du conseil d'administration de la société mutuelle

de base de service avicole «cosas» sis à la route Laffrane -immeuble mahsouna -bloc «C» bureau n°1 a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée extraordinaire qui sera tenue le mardi le 19 Mars 2024 à 9 heures et demi du matin au siège de la société mutuelle à immeuble mahsouna de laffrane Sfax au sujet de l'ordre de jour suivant :

- Changement de siège social de la société mutuelle

- Acceptation de la démission de l'ancien directeur et nomination de nouveau directeur.

2024X00213SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Béchir Ben Abdelkader Meskini titulaire de la CIN n°08341548 déclare la perte du titre de propriété n° 10008/09 pour le titre foncier n°60746 Ariana sis à Soukra.

Suivant déclaration sur l'honneur de la municipalité de Soukra le 18/02/2024

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 20/02/2024.

2024T00183DIVD2

Avis

Zeydi et maintenant Jalouli Abdelhamid annoncent qu'il possède un terrain à Sfax route Taniour km 8 de surface 1493.75 m² effectuer par l'acte de partage qui était fait le 15/8/1991 et il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00200DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Yahya Ben Hamouda titulaire de la CIN n°01156989 déclare avoir perdu le titre de propriété relatif au titre foncier n°99290 Sfax situé à Mahres gouvernorat de Sfax un certificat de perte relatif a été délivré sous le n°248 date du 15/02/2024 par La Garde Nationale de Nakta.

2024X00201DIVD2

Avis

Madame Nabiha Louati déclare Avoir perdu son titre de propriété d'une parcelle de terre de 754 m² situé sur la route de Gremda Km 8 et elle veut extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée chez Kais Karray notaire de Sfax après un délai de 30 jours.

2024X00206DIVD2

Avis

Monsieur Ebdelli Maatougui déclare avoir perdu ses titres de propriété des appartements n°B3 de 117 m² 2ème étage, n°B8 de 125 m² 4ème étage, n°A1 de 125 m² et A2 de 125 m² les deux premiers étages avec parking B8, A1 et A2 situées sur la route de Ain Km 1 et il veut extraire des autres titres au lieu des titres perdus aucune réclamation ne sera acceptée chez Kais Karray notaire de Sfax après un délai de 30 jours.

2024X00207DIVD2

Avis

Monsieur Samir ben Hamda ben Elbachir Mtibaa déclare avoir perdu son titre de propriété d'un appartement de 101 m² 2ème étage, d'un magasin de 24.5 m² et 1/2 d'un magasin de 14.5 m² situées sur la route de Kaeid M'hamed Km 1 et il veut extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée chez Kais Karray notaire de Sfax après un délai de 30 jours.

2024X00208DIVD2

Avis

Les héritiers de Bachir Ammar annoncent qu'ils possèdent un terrain sis à la route Taniour km7 Sfax de surface 1314 m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 9/2/1980 et ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Rimeh Abassi et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00212DIVD2

Avis au public

Le syndic de faillite de la Société SATI SOLAR TUNISIA (IU 1068379K), met en vente un ensemble de produits et de matériels appartenant à la société, utilisés dans la production et éclairage par l'énergie photovoltaïque et l'épave d'une camionnette. Les personnes qui désirent participer à l'appel d'offre doivent demander le cahier des charges et déposer leurs offres avant le 19/3/2024. Pour Plus d'information veuillez contacter le 71.891.485, adresse 7 bis rue Koutama Mutuelle Ville Tunis.

2024400353DIVD2